

SAINT-BARTHÉLEMY-LESTRA Justice

Nuisances, infiltrations : ils veulent faire supprimer un ralentisseur

Infiltration d'eaux, nuisances sonores, vibrations... Un couple se plaint des dégâts qui seraient causés par le ralentisseur collé à sa maison. Il réclame sa suppression.

Route de Besolle, petite rue de la commune de Saint-Barthélemy-Lestra, ce ne sont pas les nuisances de voisinage qui posent problème à un couple. Mais bel et bien un ralentisseur. Ce que souhaitent les Michalet ? La suppression de ce plateau traversant, mis en place en 2017.

Dès sa création, le ralentisseur en cause avait déjà été remis en question. « Il a été installé sans accord, ce qui n'est déjà pas conforme. En plus, plusieurs habitants nous ont critiqués car ils ont cru qu'il avait été placé là à cause de nous, alors qu'on a jamais été prévenus », déplore Agnès Michalet.

Le tribunal administratif saisi

Le maire, Pierre Simone, a une version totalement différente. « Il n'y avait pas d'accord écrit, mais on en avait parlé plusieurs fois et le couple était tout à fait d'accord. Donc, je ne comprends pas. Ce serait les premiers à râler si les personnes roulaient vite près de leur maison », estime l'élu. Après une mise en demeure dans laquelle le maire ne s'est pas manifesté pour un accord à l'amiable, Eddie et Agnès Michalet vont maintenant saisir le tribunal administratif de Lyon.

La mairie de Saint-Barthélemy-Lestra, de son côté, fait appel à l'entreprise qui a réalisé le ralentisseur pour une analyse. En cas de non-conformité, il y aura un ajustement et non une suppression. « À part si le tribunal administratif décide que le ralentisseur doit être enlevé, on ne le retirera pas. »



Ce ralentisseur, route de Besolle, pose problème à un couple de riverains. Photo fournie par la famille

« Ça devient insupportable »

Le couple se plaint des nombreux dégâts potentiellement causés par le ralentisseur. « Il n'y a plus d'isolation à cause du ralentisseur, ce qui entraîne une infiltration d'eaux. Le soir, on n'arrive pas à dormir à cause des

vibrations et des nuisances sonores. Ça devient insupportable. »

« J'entends les désagréments personnels, avance Pierre Simone. Mais nous sommes responsables de la sécurité de la commune. Cependant, pour les infiltrations d'eaux, il y a un pro-

blème d'eau pluviale qui n'a rien à voir avec le ralentisseur en question. »

Les deux camps attendent désormais l'arrêt du tribunal administratif, qui ne devrait pas être rendu avant plusieurs mois.

Bolat KUTLU